

Besançon, le

référence à rappeler



COMMUNE DE PONT DU NAVOY
(Jura)

RAPPORT D'EXPERTISE GEOLOGIQUE CONCERNANT
UN PROJET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Je soussigné, Jean THIEBAUT, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Hydrogéologue agréé, Coordonnateur pour le département du Jura, déclare m'être rendu le 16 Octobre 1990 à Pont du Navoy pour y procéder à une expertise géologique concernant un projet d'adduction d'eau potable.

M. METTETAL, Ingénieur Géologue au S.R.A.E., Madame WACKENHEIM, Ingénieur Géologue à l'Université de Franche-Comté, deux Ingénieurs du Génie Rural à Lons le Saunier et plusieurs membres du Conseil municipal m'accompagnaient sur le terrain pendant la visite des lieux.

La commune de Pont du Navoy compte 231 habitants mais la population est considérablement plus importante aux périodes de vacances. De plus, un cheptel de l'ordre d'une centaine de têtes de gros bétail est à prendre en compte quant à la consommation d'eau. Trois sources subviennent à cette alimentation (cf. rapport d'expertise du 3-7-85) mais en période de sécheresse leur débit total s'avère insuffisant, c'est pourquoi la municipalité envisage de capter une autre source dite "Beaucul" dont le débit serait constant aux environs de 350 m³/jour située un peu au Sud de Pont du Navoy, à l'Ouest de la route qui mène à Monnet la Ville.

Les analyses chimique et biologique effectuées sur l'eau de cette source sont tout à fait satisfaisantes.

ETUDE GEOLOGIQUE DES LIEUX

A l'Est de la chaîne jurassique de l'Heute, Pont du Navoy est située dans une vaste zone de formations fluvio-glaciaires ou deltaïques d'origine glaciaire (c'est précisément le cas au voisinage de la source en étude) constituées de galets graviers et sablets avec des intercalations argileuses. Au

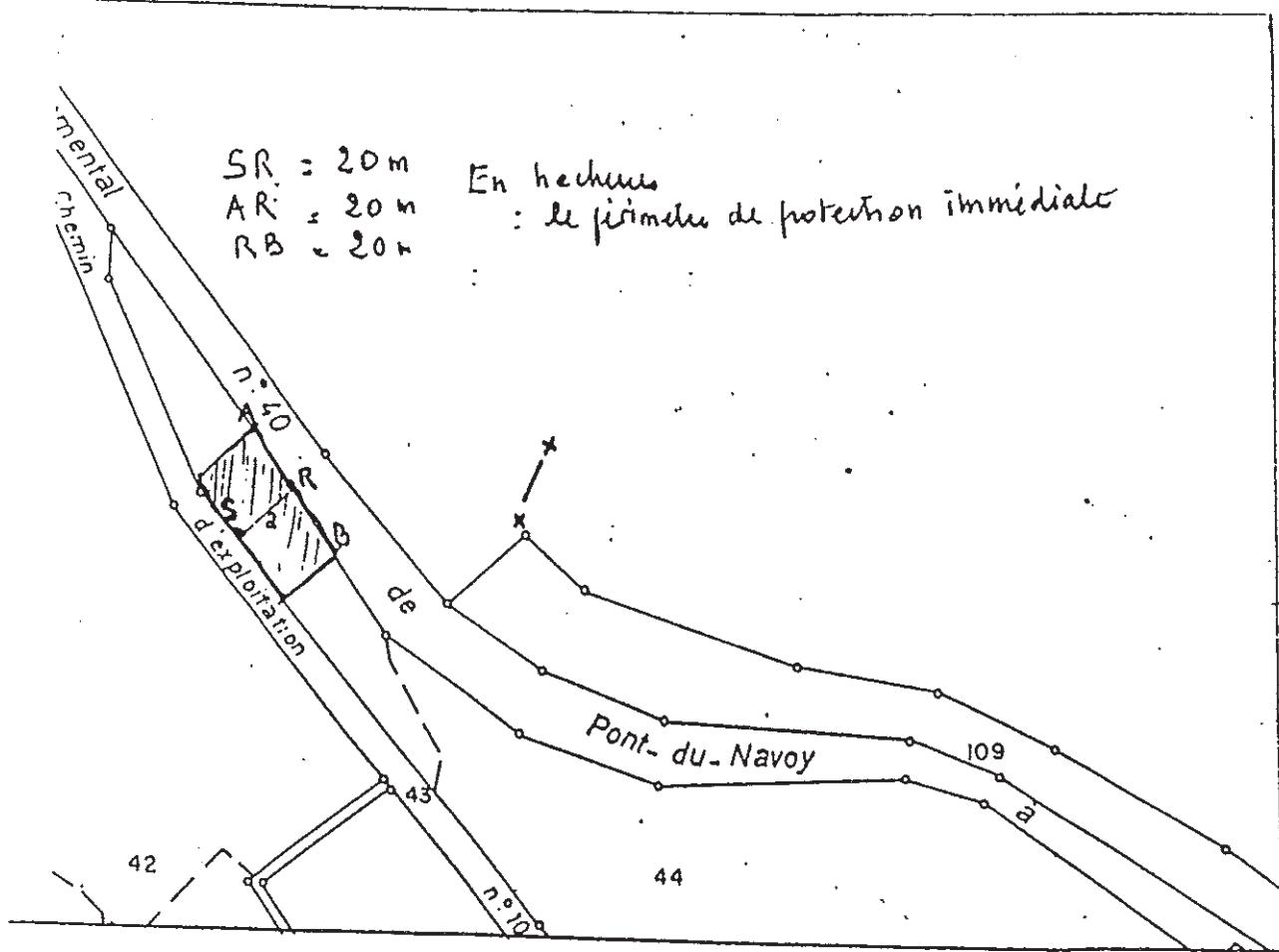
contact entre ces dernières, imperméables, et les galets graviers et sables très perméables, s'établissent des circulations ou de petites nappes d'eau. La source de Beaucul, au pied d'un petit abrupt de 6 à 7m de haut sous le niveau de la route, correspond à l'intersection d'un tel niveau aquifère par la topographie.

HYGIENE PUBLIQUE

Le milieu aquifère est parfaitement perméable et filtrant, l'eau recueillie dans le petit réservoir au captage est d'une grande limpidité. Il sera cependant nécessaire d'établir une protection de la source.

Périmètre de protection immédiate

La surface du périmètre de protection immédiate s'étendra entre la route départementale de Monnet la Ville et le chemin d'exploitation suivant un rectangle dont le dessin et les dimensions sont situés sur le schéma ci-joint (photocopie du plan parcellaire). L'épaisseur de formations filtrantes est un facteur positif mais les plus grandes précautions devront être prises lors des travaux de captage et du débroussaillage pour éviter tout éboulement.



Il eut été souhaitable d'augmenter un peu la longueur du périmètre de protection vers l'amont, la route ne le permet pas. Il faudra cependant que les eaux de ruissellement sur la route soient convenablement drainées ; enfin, afin d'éviter au maximum un risque d'accident, il serait souhaitable d'établir le long de la route une glissière de sécurité depuis la naissance du virage jusqu'au droit de la source.

Le terrain, ainsi délimité en tant que périmètre de protection immédiate, sera acquis par la commune qui le fera clôturer afin d'en interdire l'accès au bétail. Il sera totalement débroussaillé. Toute culture, fumure, construction ou dépôt quelconque y seront interdits.

Une zone d'extension des précautions (périmètres rapproché et éloigné confondus) de 200m de rayon à partir de la source au Nord du chemin d'exploitation devra être instaurée.

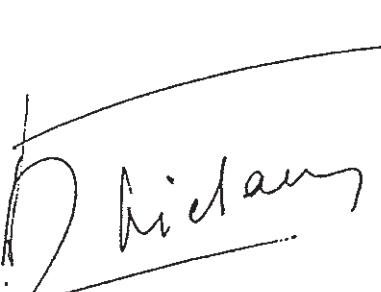
Dans cette zone tout épandage de lisier, d'engrais liquides et d'engrais chimiques en quantités massives seront prohibés. L'établissement de lotissements, terrains de camping, d'industries et de sablières ne seront pas autorisés.

La construction de routes, de pipe-lines, les dépôts d'hydrocarbures, les décharges de quelque nature que ce soit seront prohibés.

Sous réserve de l'application stricte de ces prescriptions je donne avis favorable à ce projet.

Toutefois, si malgré les précautions prises, il s'avèrait qu'après les travaux, les analyses de l'eau ne donnent pas des résultats conformes aux normes de potabilité, il serait nécessaire d'établir un traitement bactéri-cide.

Besançon, le 18 Octobre 1990

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel", is written over a curved line. The signature is cursive and fluid, with a large, stylized 'M' at the beginning.